



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse

**Réponse de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Claude Meisch, à la question parlementaire n°4123 de Madame la Députée Liz Braz**

**1. Quel montant le Digital Learning Hub a-t-il perçu annuellement de l'État depuis 2022 ?**

Le Digital Learning Hub (DLH) a été créé en 2022 en étant affecté au Service de la formation professionnelle jusqu'en 2024 où le DLH a été intégré au Service de la formation des adultes (SFA). Le budget du DLH se caractérise d'une part par une dotation financière annuelle qui est destinée à couvrir les frais de fonctionnement et d'autre part de l'article budgétaire 07.08.12.307 (anciennement 11.3.12.307) intitulé « *Prise en charge des frais générés par le projet de formation Digital Learning Hub (Crédit non limitatifs et sans distinction d'exercice)* » qui vise à couvrir les besoins liés aux formations qui sont tenues au DLH.

Depuis 2022, le budget lié aux formations du DLH (Prise en charge des frais générés par le projet de formation Digital Learning Hub) a évolué comme suit :

2022	2023	2024	2025	2026
664 000 €	995 500 €	750 000 €	1 800 000 €	2 053 000 €

Le budget relatif aux frais de fonctionnement (Dotation financière de l'État : 07.08.41.050 et 31.08.41.050) a évolué comme suit :

2022	2023	2024	2025	2026
448 673 €	1 411 066 €	2 152 619 €	2 348 060 €	2 712 000 €

Il est à signaler qu'à partir de 2027, le DLH disposera de son propre article budgétaire pour sa propre dotation financière (07.08.41.051 et 37.08.41.051). La dotation actuelle (07.08.41.050 et 31.08.41.050) comprend les ressources financières du SFA ainsi que celles du DLH.

**2. Ce financement est-il lié à des projets spécifiques ou s'agit-il d'une dotation à affectation libre ?**

Le financement est destiné à couvrir les dépenses relatives aux formations de différents prestataires tenues pour le compte du DLH conformément aux dispositions de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'État. Les formations proposées sont définies en fonction de la demande du marché de travail et couvrent divers domaines comme l'IA, *Cybersecurity*, *Coding* ou autres. De ce fait, le financement n'est pas lié à un projet spécifique, mais sert à couvrir les besoins en formation dans le domaine du numérique et des nouvelles technologies selon le besoin du marché.

**3. Le Digital Learning Hub dispose-t-il d'autres sources de financement en dehors des fonds publics ?  
Le cas échéant, lesquelles et à hauteur de quel montant ?**

En dehors des fonds publics, le DLH Hub génère encore des recettes provenant de la participation financière des apprenants. Les recettes générées pour les années 2022 à 2025 se présentent comme suit :

<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
3 571 €	16 806 €	20 336 €	51 393 €

Luxembourg, le 5 juin 2026

Le Ministre de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse

(s.) Claude MEISCH